



ASSURANCE ET FINANCE DURABLE

Chiffres clés 2020

NOTE DE LECTURE

Les données présentées portent sur l'année 2020. Les résultats sont issus d'une enquête menée par France Assureurs auprès d'un panel de 22 groupes d'assurance représentant 94% du montant total des actifs des sociétés d'assurance en France fin 2020. Toutes les données sont extrapolées à l'ensemble du marché.

INTRODUCTION

Investisseurs de long terme, les assureurs sont des acteurs majeurs du financement de l'économie. Ils ont ainsi un rôle clé à jouer pour soutenir une croissance durable permettant d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone et inclusive mais aussi pour construire une société plus résiliente face aux risques climatiques.

Conscients des enjeux de durabilité et des risques associés, les assureurs souhaitent que leurs investissements n'entraînent pas de déséquilibres environnementaux et sociaux.

Pour répondre à ces défis, les assureurs sont engagés à titre individuel depuis de nombreuses années dans une démarche d'investissement responsable. Celle-ci cherche à concilier recherche de performance financière et prise en compte des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans la décision d'investissement pour mieux gérer les risques et générer des impacts positifs durables sur le long terme.

En 2017, les assureurs ont publié leur feuille de route collective pour dynamiser l'intégration de critères ESG et climat dans leurs stratégies d'investissements. À cette occasion, ils ont mis en place un baromètre ESG-climat pour témoigner collectivement auprès de leurs parties prenantes de leur contribution en faveur de la finance durable. Ce suivi annuel s'inscrit dans un objectif de transparence pour rendre compte des réalisations des assureurs.

En 2020, une nouvelle étape a été franchie avec la création de l'Observatoire de la finance durable. Désormais, les assureurs s'associent

aux autres acteurs financiers de la place de Paris (banquiers, sociétés de gestion, acteurs du capital-investissement, sociétés financières) pour cet exercice de transparence. L'Observatoire devient ainsi l'outil privilégié pour présenter la transformation progressive du secteur en faveur de la finance durable.

La présente étude, qui fait un focus sur les chiffres clés du secteur de l'assurance, s'inscrit en complément des travaux de cet Observatoire. Elle présente un état des lieux de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies d'investissements des assureurs et les actions du secteur en faveur de la durabilité.

- ▶ **Contribuer au financement de la transition vers une économie bas-carbone**
- ▶ **Réduire à zéro les investissements des assureurs dans le charbon thermique**
- ▶ **Réduire les investissements des assureurs dans les autres énergies fossiles**
- ▶ **Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements**
- ▶ **Accompagner la transformation des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises**
- ▶ **Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires**

SYNTHÈSE



Contribuer à financer
la transition vers
une économie
bas-carbone

113 Md€
de **placements verts**
fin 2020 soit 5,0 %
des actifs gérés¹



Réduire à zéro
les investissements
des assureurs
dans le charbon
thermique

**Exposition au
charbon thermique**
des assureurs
(investissements
directs)
16 Md€
fin 2020 soit
0,7 % des actifs gérés

1,8 Md€
désinvestis en 2020

¹ Dans le présent document, sauf mention contraire les données sont fournies en % des actifs des assureurs hors unités de compte (UC).



Évaluer et gérer les
risques climatiques
des portefeuilles
d'investissements
des assureurs

1 659 Md€

soit 74 % des actifs
gérés couverts par
une **analyse climat**
fin 2020



Accompagner
la transformation
des pratiques ESG
des entreprises

1 663 Md€

soit 74 % des actifs
gérés couverts
par une **analyse
extra-financière** autour
des critères ESG
fin 2020

Près des 3/4 des
assureurs pratiquent
l'engagement
actionnarial sur des
sujets ESG ou climat



Proposer aux assurés
des produits d'épargne
responsables,
verts et solidaires

74 Md€

d'encours d'unités de
compte responsables,
verts et solidaires
fin 2020



Contribuer à financer la transition vers une économie bas-carbone

ÉTAT DES LIEUX

Les investissements nécessaires pour réussir la transition écologique et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris se chiffrent en milliers de milliards

d'euros. Acteurs majeurs du financement de l'économie et investisseurs de long terme, les assureurs se sont engagés à contribuer à ces objectifs.



Pacte vert pour l'Europe

Le plan d'investissement pour une Europe durable — pilier d'investissement du Pacte vert pour l'Europe — vise à mobiliser au moins 1000 Md€¹ d'investissements durables au cours de la prochaine décennie, auprès d'acteurs privés et publics.



Zéro émission nette

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que 750 Md\$² auront été investis dans le monde en 2021 dans les énergies « propres » et l'efficacité énergétique.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS FIN 2020 ?

113 Md€

Les placements verts des assureurs s'élèvent à 113 Md€, soit 5,0 % des actifs des assureurs (hors UC)

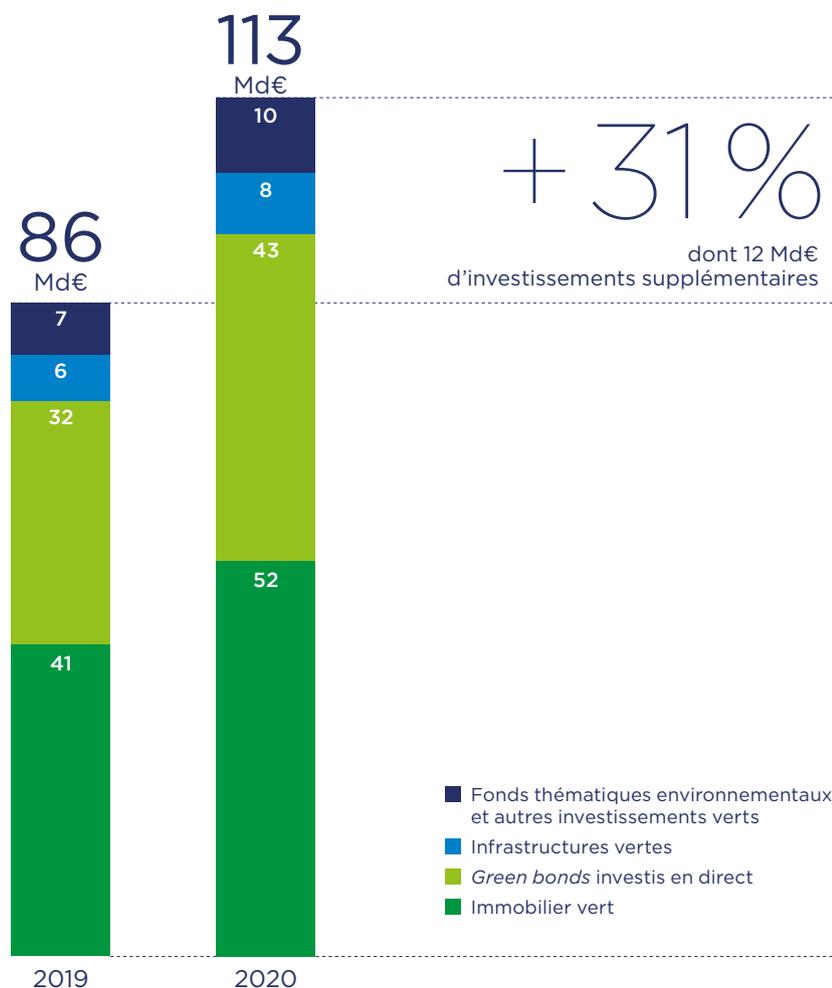
60 Md€

Hors immobilier vert, ces placements atteignent 60 Md€, soit 2,7 % des actifs des assureurs (hors UC)

¹ Source : https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

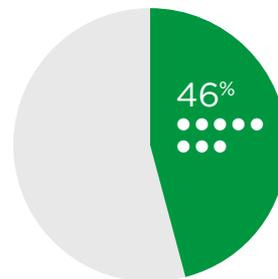
² Source : <https://www.iea.org/reports/world-energy-investment-2021/executive-summary>

Montant des placements verts des assureurs

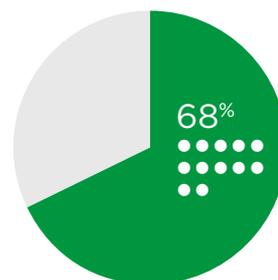
Objectifs de transition
environnementale pour le
portefeuille d'investissements

Neutralité carbone

8 assureurs représentant
46 % des actifs (38% hors UC)

Alignement avec l'accord de
Paris (trajectoire 2°C)

12 assureurs représentant
68 % des actifs (57% hors UC)



Éclairage

La définition des placements verts n'intègre pas les critères de la Taxonomie européenne. Cette dernière n'était pas encore opérationnelle au moment de l'enquête.

La présente étude porte sur l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendus comme les investissements dans :

- **des fonds thématiques environnementaux** (dont fonds de *Green bonds*, fonds d'actions cotées y compris fonds *low carbon* et fonds de capital-investissement),
- **des infrastructures vertes,**
- **des investissements directs en *Green bonds*,**
- **l'immobilier vert** (immobilier bénéficiant de certifications environnementales, ex. LEED BREAM, HQE, etc.).



Réduire à zéro les investissements dans le charbon thermique

ÉTAT DES LIEUX

D'après le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction de la production de charbon du Programme des Nations unies pour l'environnement, une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C à la fin du siècle implique que la production de

charbon diminue annuellement de 11% entre 2020 et 2030.

Pour atteindre cet objectif, les assureurs ont défini des politiques d'exclusion visant à réduire progressivement leurs investissements dans le secteur du charbon thermique.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS FIN 2020 ?

0,7%

Seulement 0,7% des actifs
des assureurs
sont liés au charbon

1,8 Md€

désinvestis en 2020
(hors effet valorisation)

Exposition au charbon thermique liée aux investissements directs des assureurs	2019 18 Md€ ³	2020 16 Md€
--	-----------------------------	----------------

³ L'exposition 2019 a été revue à la hausse du fait de l'abaissement du seuil GCEL en 2020.



Éclairage



En novembre 2019, France Assureurs a recensé les recommandations d'organisations non gouvernementales (ONG), jugées pertinentes par la profession, pour définir une stratégie d'investissement relative au charbon thermique.

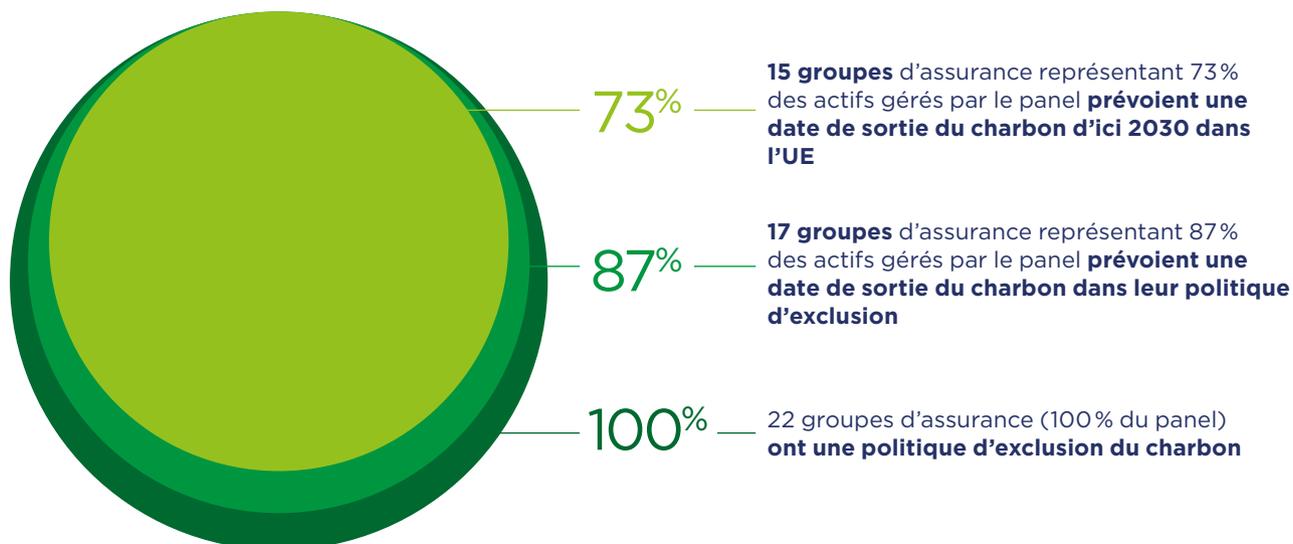
L'exposition au charbon communiquée dans le présent document correspond à l'exposition des investissements directs des assureurs du panel aux entreprises dépassant les seuils d'exclusion recommandés fin 2020 dans ce guide, à savoir :

- **critères relatifs** : part du charbon dans les revenus > 20% et/ou part du charbon dans la production d'électricité > 20%,
- **critères absolus** : production annuelle de charbon thermique > 10 millions de tonnes (MT) ou capacité installée > 5 gigawatts (GW),
- **critères d'expansion** : entreprises développant de nouvelles activités liées au charbon (nouvelles mines de charbon, nouvelles centrales ou nouvelles infrastructures charbon).

Les assureurs se sont appuyés sur la *Global Coal Exit List* (GCEL) produite par l'ONG Urgewald pour calculer cette exposition fin 2019 et fin 2020. L'exposition au charbon en 2019 a été ainsi recalculée en raison de la révision des seuils de la GCEL en 2020.

► Un renforcement des politiques d'exclusion pour accélérer l'ambition commune de sortie du charbon

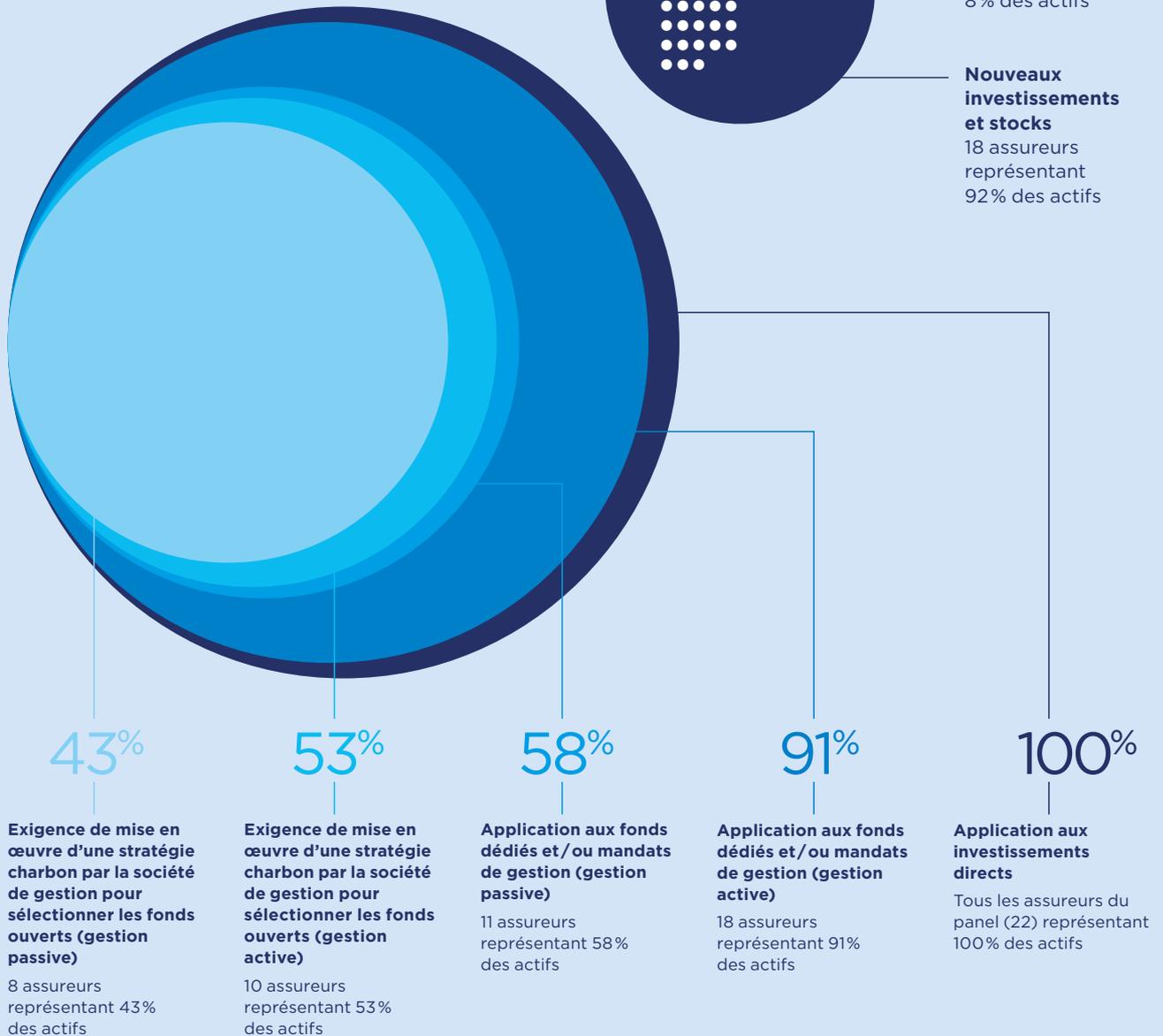
En juillet 2021, deux ans après la Déclaration de la place financière de Paris sur la finance durable, 15 groupes d'assurance représentant 73% du marché prévoient une date de sortie du charbon en Europe d'ici 2030 et 17 groupes d'assurance représentant 87% du total des actifs gérés par les assureurs français prévoient une date de sortie du charbon à horizon 2030 ou 2040 ou un abaissement progressif des seuils d'exclusion de leurs politiques pour tendre vers une sortie du charbon.



/// ZOOM EXPERT ///

DÉTAILS SUR LE CONTENU DES POLITIQUES D'EXCLUSION CHARBON DES ASSUREURS FIN 2020

Périmètre d'application de la politique charbon



Concernant la gestion collective de fonds, l'application des engagements des assureurs est plus délicate car ce sont les engagements de la société de gestion qui s'appliquent de droit pour les fonds ouverts et non ceux de l'assureur.

Sortie du charbon



15 groupes

ont prévu une sortie totale
du charbon en Europe
à horizon 2030



7 groupes

ont prévu une sortie totale
du charbon dans le monde
à horizon 2030

6 groupes

ont prévu une sortie totale
du charbon dans le monde
entre 2030 et 2040

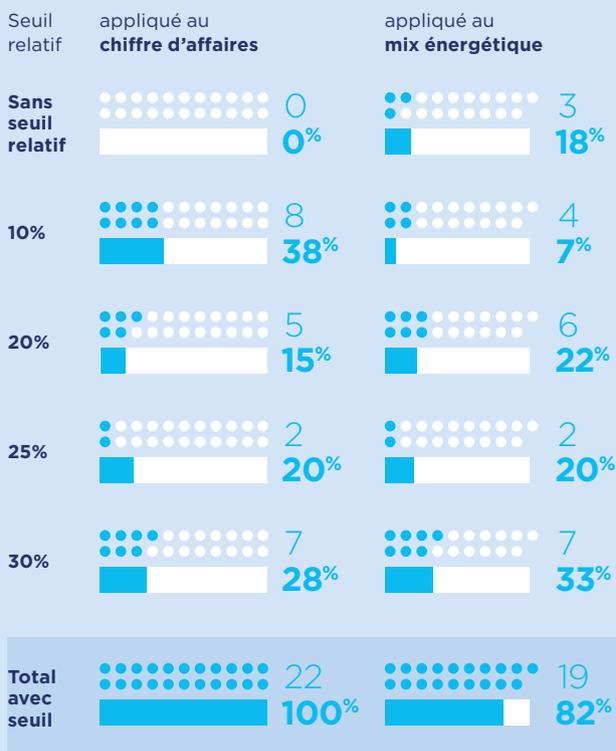
Seuils d'exclusion du charbon (situation fin 2020)

1 – Seuil relatif

Le seuil relatif d'exclusion s'applique à la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des activités de production/exploitation des mines ou dans le mix énergétique des activités de production d'électricité.

Seuil maximum recommandé par les ONG fin 2020: 20%.

Application de seuils relatifs d'exclusion par les assureurs



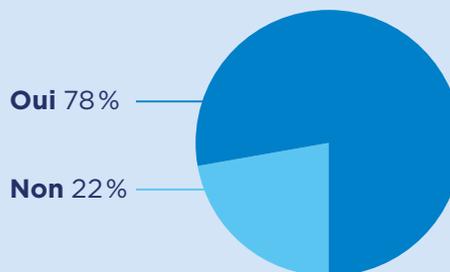
●●●●●●●● Nombre d'acteurs
■ % des actifs du panel

2 – Seuil absolu

Il est également pertinent de définir un seuil absolu d'exclusion basé sur la production de charbon ou la capacité installée. En effet, certaines entreprises très diversifiées n'atteignent pas le seuil relatif d'exclusion alors que la taille de leurs installations les place parmi les principaux exploitants ou producteurs mondiaux de charbon.

Seuil maximum recommandé par les ONG fin 2020: exclusion des entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 MT et de celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 GW.

Application de seuils d'exclusion absolus par les assureurs (en % des actifs)



Seuil retenu concernant la production annuelle de charbon thermique (en % des actifs)



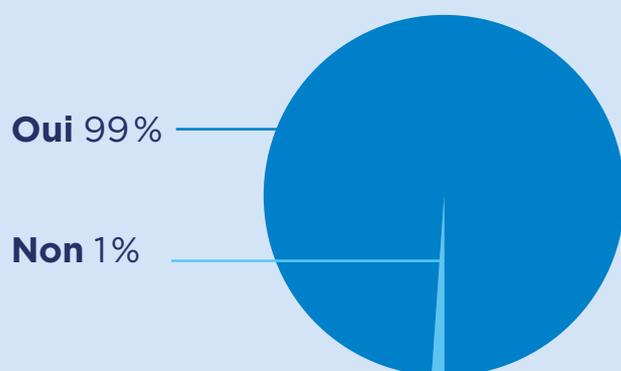
Seuil retenu concernant la capacité installée (en % des actifs)



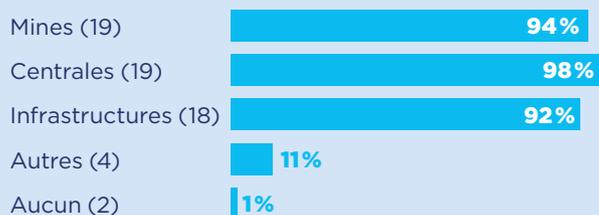
3 – Exclusion des entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures (mines) ou de capacités (centrales à charbon)

Sur le groupe des 22 assureurs sondés, 20 excluent les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion.

Exclusion des développeurs (en % des actifs)



Critères d'exclusion (en % des actifs)

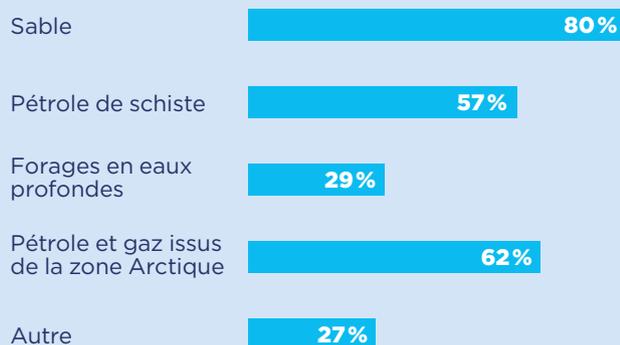


4 – Exclusion des énergies fossiles non-conventionnelles

Groupes d'assurance ayant mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles non conventionnelles



Périmètre des énergies fossiles couvert (en % des actifs)



Critères d'exclusion retenus (en % des actifs)





Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements

ÉTAT DES LIEUX

Conformément aux recommandations de la *Task-force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), les assureurs évaluent les risques climat associés à leurs portefeuilles d'investissements. L'analyse de ces risques est un moyen de prendre des décisions d'investissement adaptées et éclairées

afin de limiter les potentiels impacts financiers liés au changement climatique sur la valeur des actifs. Elle permet aussi de contribuer, par le biais des investissements, à la lutte contre le changement climatique.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS FIN 2020 ?

1 659 Md€

soit 74% des actifs gérés sont couverts par une analyse climat

► Évaluer les risques physiques et les risques de transition

Les assureurs analysent les risques physiques et de transition associés à leurs investissements. Les méthodologies ne sont souvent pas encore suffisamment matures pour calculer l'impact financier potentiel associé à ces risques. Certaines méthodologies permettent de fournir un score de risque. D'autres assureurs se limitent à une évaluation qualitative des risques.

Analyse des risques physiques	Nombre d'acteurs	% des actifs
Pas d'évaluation des risques physiques	5	8 %
Identification / évaluation qualitative des risques physiques	5	23 %
Calcul d'un score de risque physique	6	47 %
Évaluation de l'impact financier	6 ¹	23 %

Analyse des risques de transition	Nombre d'acteurs	% des actifs
Pas d'évaluation des risques de transition	4	4 %
Identification / évaluation qualitative des risques de transition	5	19 %
Calcul d'un score de risque de transition	9	56 %
Évaluation de l'impact financier	4 ¹	21 %

¹ Un acteur non répondant



Éclairage

Risques physiques: risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

Risques de transition: risques résultant de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Les risques de transition comprennent des risques politiques (ex. mise en place d'un prix du carbone), juridiques (ex. hausse des litiges climatiques), technologiques (ex. disruptions sur le stockage de l'énergie, la capture du carbone), de marché (ex. modification de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat) ou encore de réputation.

/// ZOOM EXPERT ///

LES DIFFÉRENTES MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT

1 – Calcul de l’empreinte carbone

Le calcul de l’empreinte carbone d’un portefeuille consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées à ce portefeuille d’investissements.

Les méthodologies de calcul de cet indicateur sont sans doute les plus abouties et l’ensemble des assureurs du panel mesurent leur empreinte carbone. Cependant, cet indicateur donne une vision statique de l’empreinte du portefeuille à un instant donné.

Calcul d’une empreinte carbone



Taux de couverture



Évaluation de l’alignement aux objectifs de Paris



2 – Analyse de scénarios climatiques

De nombreuses autres méthodes d’analyse des risques climatiques ont été développées, parmi lesquelles l’analyse de scénarios climatiques. C’est d’ailleurs l’une des recommandations phare de la TCFD qui invite les investisseurs et entreprises à analyser la résilience de leur stratégie, selon différents scénarios climatiques, y compris un scénario 2°C ou inférieur.

Les analyses de scénarios climat ont une vision prospective: elles cherchent à évaluer l’alignement du portefeuille d’investissements avec un scénario permettant de limiter l’augmentation de la température moyenne globale en dessous de 2°C par rapport à l’ère préindustrielle. Elles recouvrent essentiellement trois grandes catégories.

• Calcul d’une température de portefeuille

Indicateur synthétique permettant de communiquer une température de réchauffement si l’économie mondiale était le reflet de la composition d’un portefeuille.

Calcul d’une température de portefeuille



Taux de couverture



Calcul d’une température de portefeuille différenciée par classe



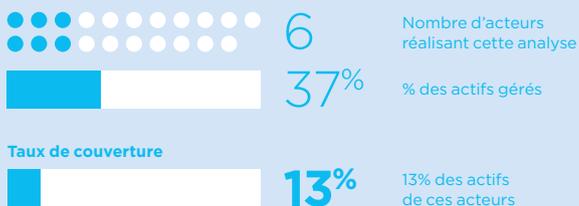
Température globale



• Analyse d'alignement sectoriel

Méthodes de mesure de l'alignement des portefeuilles financiers avec les scénarios de décarbonisation pour certains secteurs d'activité clés, en général les secteurs les plus sensibles aux risques de transition. Ces méthodes mesurent l'écart entre l'intensité carbone préconisée par secteur pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et celle des entreprises en portefeuille.

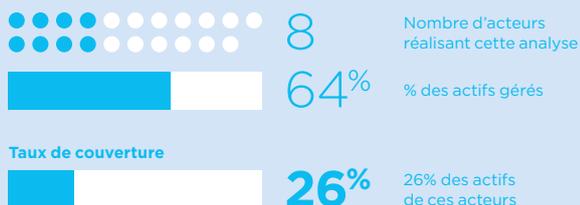
Analyse d'alignement sectoriel



• Analyse de l'adéquation du mix énergétique ou technologique

Méthodologie consistant à transposer les enjeux du budget carbone 2°C à un enjeu de changement du mix énergétique (pour les énergéticiens) ou technologique (pour les constructeurs automobiles). Les mix actuels et projetés sont comparés aux objectifs de l'Agence Internationale de l'Energie.

Analyse d'adéquation du mix énergétique ou technologique



Cependant, ces méthodologies ne permettent de couvrir qu'une faible partie des portefeuilles d'investissements. L'absence d'harmonisation d'analyses de scénarios climatiques et les faibles taux de couverture ne permettent donc pas de communiquer un alignement sectoriel global. Enfin, certaines sociétés peuvent ne pas calculer ces montants tous les ans, ce qui explique l'écart par rapport aux chiffres obtenus en 2019.



Accompagner la transformation des pratiques ESG des entreprises

ÉTAT DES LIEUX

L'intégration ESG consiste à prendre en compte les critères **environnementaux, sociaux et de gouvernance** dans les décisions d'investissements de l'ensemble des processus de gestion.

Cela passe par une analyse extra-financière des entreprises et des États dans lesquels les assureurs investissent pour sélectionner les acteurs les plus

vertueux et/ou éliminer de l'univers d'investissement ceux qui adoptent les pratiques les plus néfastes pour l'environnement et la société.

Cela passe également par des initiatives dites d'engagement consistant à dialoguer avec ces acteurs pour influencer leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS FIN 2020 ?

► Intégrer les critères ESG dans les processus de gestion des actifs

1663 Md€
soit 74% des actifs gérés par le secteur sont couverts par une analyse extra-financière autour des critères ESG

Cela représente 84% des actions, 93% des obligations d'entreprises et 84% des obligations souveraines analysées.

Montant des actifs couverts par une analyse ESG

Tous actifs confondus	1663Md€	74%
Actions	140Md€	84%
Obligations d'entreprises	631Md€	93%
Obligations souveraines	624Md€	84%
Fonds	214Md€	52%
Autres actifs	54Md€	24%

► Exclure les entreprises ayant des pratiques néfastes pour l'environnement et la société

Politique d'exclusion du tabac



Politique d'exclusion relative à l'huile de palme non durable



Politique d'exclusion relative au charbon



Politique d'exclusion relative aux armes controversées



Politique d'exclusion relative à l'armement conventionnel



Politique d'exclusion relative aux énergies fossiles conventionnelles



Autres (exemple : spéculations sur les matières premières agricoles, jeu d'argent, produits chimiques interdits, non-respect des droits de l'Homme)



► Influencer les pratiques ESG des entreprises par l'engagement actionnarial

Les assureurs se mobilisent pour dialoguer et influencer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Acteurs qui ont formalisé leur engagement actionnarial, avec des critères relatifs aux sujets ESG ou climat



Certains acteurs mettent également en place une politique de dialogue ou de vote sans que cela prenne la forme d'un engagement actionnarial formalisé.

10 acteurs représentant 53% des actifs sont signataires d'une déclaration d'investisseurs ou participants à une coalition d'investisseurs en lien avec la

biodiversité

► S'assurer de la bonne prise en compte des facteurs ESG par les sociétés de gestion dans le cadre de la gestion déléguée

Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans les exigences de leurs mandats de gestion



Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans les exigences de leurs fonds dédiés



Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans la sélection de fonds ouverts



► Piloter les enjeux ESG par une gouvernance appropriée

La politique ESG et/ou climat a été validée par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'entreprise d'assurance pour l'ensemble des acteurs du panel représentant 94% des actifs du marché.

Acteurs ayant un comité ou une instance en charge de la gouvernance des sujets ESG au niveau du groupe



Acteurs ayant un comité ou une instance en charge de la gouvernance des sujets ESG au niveau de l'entité française



Focus : participation aux initiatives *Principles for Responsible Investment (PRI)* et *Principles for Sustainable Insurance (PSI)*

Initiative	Groupes participants	% des actifs du panel
PRI	17	90%
PSI	11	53%
SBT	11	47%
CDP	11	52%
NZAOA	10	54%
TCFD	4	23%



Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires

ÉTAT DES LIEUX

Deux tiers des Français accordent une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement.

Depuis fin 2018, les assureurs s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label Greenfin ou le label ISR (investissement socialement responsable).

Cette initiative volontaire est depuis devenue obligatoire, en application de la loi PACTE. À compter de 2022, chaque contrat d'assurance vie multi-support devra faire référence à :

- **Une UC satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable et ayant obtenu le label ISR**: les placements qui bénéficient de ce label visent

à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité,

- **Une UC satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique et ayant obtenu le label Greenfin**: ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et exclut les investissements dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles,

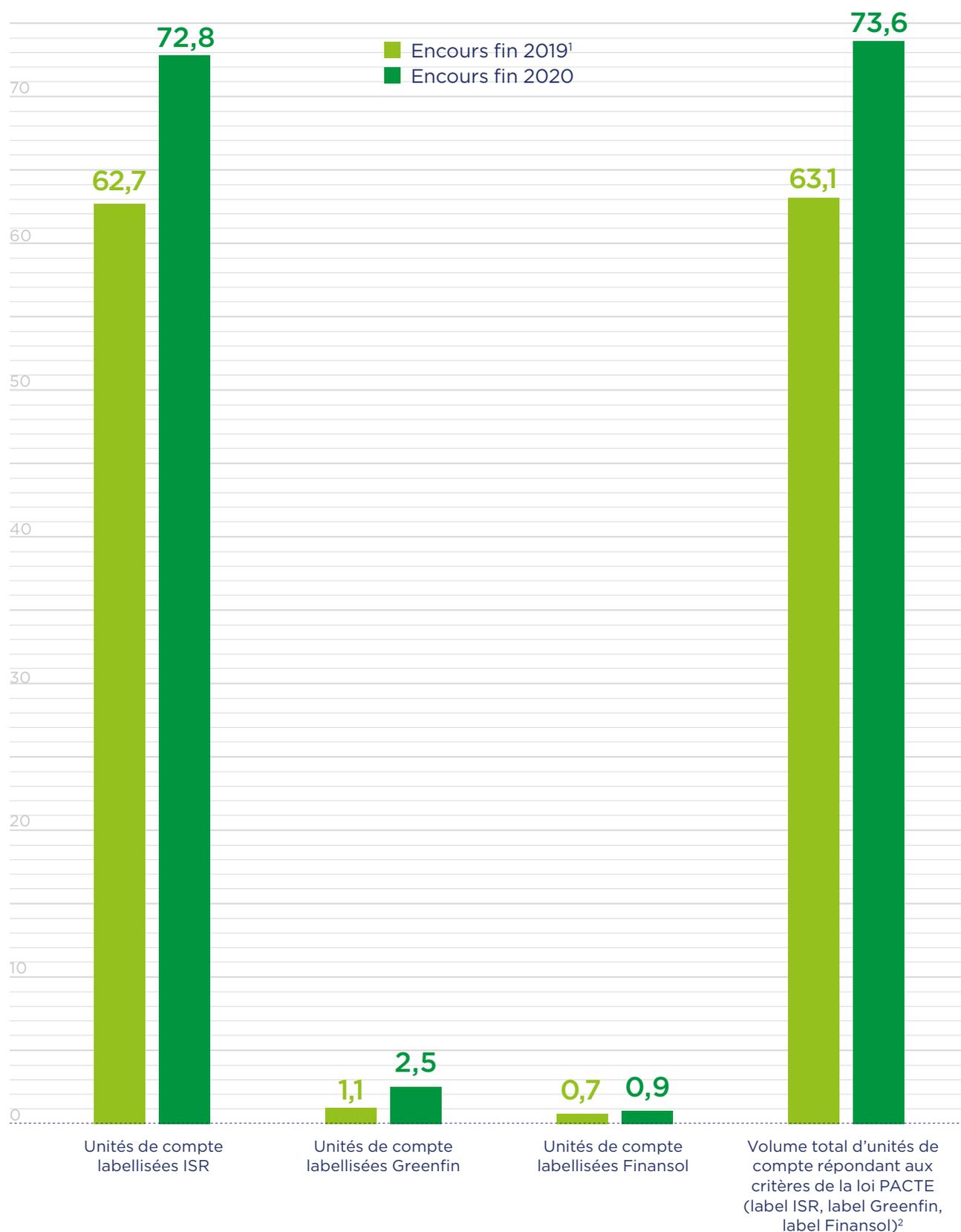
- **Une UC solidaire**: pour une part comprise entre 5% et 10% de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risque, sous réserve que l'actif de ces fonds soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires. Bien que non requis par la loi, certains de ces fonds peuvent bénéficier du label Finansol.

OÙ EN SONT LES ASSUREURS FIN 2020 ?

73,6 Md€

d'encours d'unités de compte responsables,
vertes et solidaires, soit 17% des UC

Unités de compte responsables, vertes et solidaires (Md€)



¹ L'exposition 2019 a été revue à la hausse du fait de l'augmentation du nombre de fonds labellisés en 2021 (vu fin juillet 2021)

² Les encours totaux des UC répondant aux critères de la loi PACTE sont inférieurs à la somme des trois catégories car certaines UC bénéficient d'une double labellisation

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE

Les résultats communiqués dans la présente étude sont issus d'une enquête menée par France Assureurs en 2021 sur un panel de 22 groupes d'assurance représentant 94 % du montant total des actifs des sociétés d'assurance françaises fin 2020 (taux de couverture du fonds général, vie et non-vie: 93 %; taux de couverture des unités de compte: 94 %).

Les groupes composant le panel sont les suivants: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, AXA France, AVIVA France, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, HSBC Assurances vie, MACIF, MACSF, MAIF, Natixis Assurances, SCOR, groupe SMA, SOGECAP, Suravenir, SwissLife France et Thelem Assurances.

Les assureurs ont répondu sur la situation de leurs entités françaises (sociétés d'assurance de droit français ou filiales françaises de groupe français ou étranger).

Sauf mention contraire, toutes les données indiquées sont des données arrêtées au 31 décembre 2020.

Les questions portaient en majorité sur les investissements au titre des activités assurances de biens et assurance vie *via* le fonds général.

Une partie du questionnaire portait exclusivement sur les placements en représentation des contrats en unités de compte.

À noter que les fonds gérés pour compte de tiers sont exclus.

STATISTIQUES

Sauf mention contraire les grandeurs sont communiquées en % des actifs hors UC.

Plus précisément,

- Les données décrivant la diffusion de certaines pratiques sont exprimées en nombre de sociétés et en « % des actifs ». Le dénominateur correspond alors au montant total des encours, hors UC, gérés par l'échantillon (2 234 Md€).
- Les valeurs des placements et investissements issus du questionnaire ont été extrapolées pour communiquer des indicateurs portant sur l'ensemble du marché de l'assurance française. Les indicateurs concernés sont:
 - le montant des placements verts,
 - le taux de couverture des encours des assureurs disposant d'une politique d'exclusion relative au charbon.
- Pour les unités de comptes labellisés ISR, Greenfin ou Finansol, et l'exposition aux sociétés de la GCEL, les montants communiqués correspondent aux chiffres du marché dans son ensemble calculés à partir des états réglementaires (S06.02, actifs ligne à ligne). La liste des labels correspond à celle arrêtée fin juillet 2021. Les valeurs 2019 ont été recalculées à partir des dernières listes disponibles.
- Pour les différentes méthodologies d'évaluation des risques climat, un taux de couverture moyen est fourni. Il correspond au ratio entre la somme des actifs couverts par l'analyse et le total des actifs hors UC des sociétés qui ont mis en place cette analyse.

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête est disponible sur demande auprès de France Assureurs ou en téléchargement sur le site de l'Observatoire de la finance durable.



26, boulevard Haussmann
75009 Paris
Rue du Champ de Mars 23
1050 Ixelles
Bruxelles-Capitale

franceassureurs.fr

 @FranceAssureurs